

## CAMBODGES

**V**oilà bien un coup d'Etat à la cambodgienne : personne n'y comprend rien. Si l'on s'en tient aux faits connus : le 2 juillet, 12 véhicules militaires et 5 camions, avec 300 hommes, venant de Svay Rieng avec l'intention de renverser le gouvernement sont arrêtés, à 25 km de Phnom-Penh, par des forces envoyées à leur rencontre, et priés de regagner leurs casernements. Ce qu'ils font.

S'ensuit une série d'arrestations : 3 généraux, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur Sin Sen, l'ancien ministre de l'Intérieur Sin Song, le prince Chakrapong -expulsé-, bien d'autres, dont un journaliste qui cherchait à comprendre. Et s'ensuivent bien sûr rumeurs, interprétations, soupçons. Cette faible force rebelle devait-elle trouver à Phnom-Penh de puissants relais ? Qui donc devait enfourcher ce cheval ? Qui a piégé qui ? Qui a trahit qui ? Quel était l'objectif final ?

enquête

### L'ASSURANCE AU CAMBODGE

**L'**Assurance au Cambodge n'en est encore qu'à des balbutiements. Pourquoi ? C'est qu'il n'y a pas encore de cadre légal. Il existe un décret du Conseil des Ministres de juin 1992 (donc de l'ancien Etat du Cambodge), et une reprise de textes français anciens, adoptés à l'époque des conseillers vietnamiens. Mais pas de réglementation

Les causes pourraient être simples : la fraction dure du PPC voulait en finir avec la fraction modérée, trop proche du Funcinpec, et avec un gouvernement qu'elle estime inefficace et trop complaisant vis à vis des Khmers rouges. Elle craint le moment où, les choses allant de mal en pis, il faudrait faire appel au Roi. Le Roi qui ferait entrer les Khmers rouges au Gouvernement. Il fallait arrêter cette dérive, ce risque.

Ces querelles politiques, qui ne sont en général que des luttes de clans et des rivalités personnelles, c'est l'un des aspects traditionnels du Cambodge.

Il y a un autre Cambodge, celui du petit peuple, éternelle victime des querelles des puissants. Ce petit peuple, les paysans et tous ceux qui travaillent sans récompense, auxquels on a expliqué qu'ils avaient le droit d'avoir une opinion, ils pourraient finir par changer de bord. A.G.

précise concernant par exemple les registres, les barèmes, les dépôts obligatoires, la solvabilité, etc

Il n'y a pas non plus de statistiques. La population est très mal connue, le risque est donc difficile à apprécier, alors que les assureurs travaillent sur des chiffres, des taux, des barèmes, des ratios précis. Les

(Suite page 4)

le projet de Loi sur la

## Banque Nationale du Cambodge

**L**a loi concernant la Banque Nationale marquera une étape très importante dans la recréation du système financier du Cambodge. Elle précise ses attributions. Elle donne à cet établissement une plus grande indépendance vis à vis du gouvernement. Elle établit son autorité dans des domaines aussi fondamentaux que l'élaboration et l'application de la politique monétaire du pays, et l'encadrement du système bancaire.

Ce projet de Loi a été longuement travaillé par les experts cambodgiens, en liaison avec ceux du FMI. Il ne devrait pas subir de modifications importantes lors de son examen par l'Assemblée.

Le texte in extenso couvrant 24 pages, nous n'en reproduisons que les articles qui nous ont paru les plus importants pour le public.

### TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

**article 1.** la Banque centrale est une personne morale autonome de droit public à caractère industriel et commercial.

**article 2.** La Banque centrale a la capacité a) de prêter et de contracter des engagements; b) d'ester en justice; c) aux fins de son activité, d'acquérir, de détenir et d'aliéner des biens

meubles ou immeubles.

**article 4.** Le principal objectif de la Banque centrale est de préserver la stabilité des prix. La Banque centrale doit en outre, dans la mesure où cela est compatible avec cet objectif, favoriser, dans les domaines de la monnaie, du crédit, du marché des changes, un environnement propice à un développement économique ordonné, équilibré et soutenu du Royaume et encourager l'instauration d'un véritable marché des changes et des capitaux.

### TITRE II : FONCTIONS ET ATTRIBUTION GENERALES

**article 7.** Les fonctions et attributions de la Banque centrale sont les suivantes :

- a) établir les objectifs de la politique monétaire et de la politique de change en consultant le Gouvernement et en tenant compte du cadre de la politique économique et financière du Royaume;
- b) concevoir et exécuter la politique monétaire et la politique de change conformément aux objectifs établis en vertu de l'alinéa a);
- c) procéder périodiquement à une analyse économique et monétaire, en publier les résultats, et, sur la base de cette analyse, soumettre au Gouvernement des propositions et des mesures;

(Suite page 2)

à l'intérieur ...

Banque Nationale du Cambodge  
L'assurance au Cambodge  
Sondages d'opinion

pages 1-2-3-4  
pages 1-4-5-6  
pages 6-7

## A PROPOS ... BANQUE NATIONALE DU CAMBODGE (suite)

### lanterne

Personne ne semble avoir bien compris le "coup d'Etat" du 2 juillet. L'impression générale, confortée par les articles de Nate Thayer dans la *Far Eastern Economic Review* du 14 juillet, est que les deux auteurs présumés, le prince Chakrapong et l'ancien ministre de l'intérieur Sin Song, ont été les instruments de manipulateurs hauts placés. Une explication qui pourrait être une lanterne dans le brouillard politique cambodgien : l'argent "moteur" du coup serait venu d'intérêts thaïs décidés à empêcher que la mise hors-la-loi des Khmers rouges soit votée.

Raison : cette mise hors-la-loi conduit au gel des avoirs -considérables- des Khmers rouges dans les banques thaïlandaises. Avoirs qui sont souvent investis au Cambodge, dans les nombreuses banques thaïs. Ainsi la mise hors-la-loi des Khmers rouges risque de porter un coup très dur à leur puissance financière et à leur influence dans les milieux politiques cambodgiens.

Les capitaux thaïs auraient trouvé sans peine dans le haut personnel politique cambodgien des volontaires pour organiser le coup. Les trois vrais auteurs se l'affaire ayant échoué, on se serait mis d'accord pour faire "porter le chapeau" au prince Chakrapong.

### Royal Air Cambodge

Le projet de contrat entre Singapore Airlines et le Gouvernement cambodgien pour créer Royal Air Cambodge finalement n'aboutira pas, les Singapore Airlines, dit-on, avaient les dents trop longues. La création de Royal Air Cambodge se fera avec l'appui d'une grande compagnie aérienne étrangère, qui sera sélectionnée après appel d'offres. Les jeux sont donc ouverts, de grandes manoeuvres sont en cours.

Bien placée : Cambodia International Airlines (CIA), du groupe thaïlandais Fulda, dirigée par M. Oudom, qui dessert actuellement Bangkok et Singapour. Avec des intérêts canadiens et laotiens, CIA reprendrait le projet des Singapore Airlines : refaire l'aéroport et restructurer Kampuchea Airlines qui deviendrait Royal Air Cambodge. Le nouveau patron serait Sisowath Monirak, as de l'aviation khmère.

(suite page 4)

(Suite de la page 1)

d) prononcer l'agrément des établissements bancaires et financiers, ainsi que les contrôler et les réglementer.

e) surveiller l'évolution des systèmes de paiements sur le territoire du Royaume et améliorer l'efficacité des règlements interbancaires.

f) agir en qualité d'émetteur exclusif de la monnaie nationale du Royaume.

g) assurer au nom du Royaume les obligations et exécuter les opérations qui découlent de la participation du Royaume aux institutions publiques internationales dans les domaines de la banque, du crédit et de la monnaie.

h) établir la balance des paiements.

i) participer à la gestion de l'endettement extérieur.

j) participer à la création et à la surveillance du marché financier.

k) prononcer l'agrément de tous les établissements qui font profession d'intervenir sur les marchés de valeurs mobilières, de pierres ou de métaux précieux ainsi que les réglementer et les contrôler.

**article 8.** (...) la Banque centrale n'est pas autorisée à ouvrir des comptes au nom des entreprises industrielles ou commerciales, y compris celles qui appartiennent au Royaume.

### TITRE III : RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT ET L'ASSEMBLEE NATIONALE

**article 9.** la Banque centrale s'efforce d'obtenir la collaboration du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif pour réaliser ses objectifs et, conformément à la présente loi, engage les actions qu'elle juge nécessaires pour faciliter cette collaboration dans l'exécution de ses fonctions.

**article 10.** la Banque centrale est habilitée à consulter l'Assemblée Nationale et le Gouvernement sur les questions financières et budgétaires.

a) le Gouverneur de la Banque centrale peut prendre la parole aux réunions du Gouvernement et, à l'invitation de ce dernier, doit assister à certaines réunions du Conseil des Ministres. Le ministre chargé des questions financières ou le Secrétaire d'Etat aux Finances peuvent prendre la parole aux réunions du Conseil d'administration de la Banque centrale ("Conseil").

b) à l'invitation de l'Assemblée nationale, les membres du Conseil doivent se présenter devant l'Assemblée ou ses comités permanents pour expliquer la politique de la Banque centrale ou pour présenter leurs observations sur les projets de législation.

**article 11.** a la fin du semestre qui suit celui de l'entrée en vigueur de la présente loi, et tous les semestres par la suite, la banque centrale présente à l'Assemblée nationale et au Gouvernement :

a) une évaluation, dans ses grandes lignes, de la situation économique et financière du royaume ainsi qu'une description, accompagnée d'un exposé des motifs, de la politique monétaire et de la politique de change qu'elle entend appliquer au cours des six mois suivants ou de toute période plus longue qu'elle peut juger utile;

b) un examen et une évaluation de l'exécution par ses soins de la politique monétaire et de la politique de change pendant la période couverte par la précédente déclaration semestrielle.

**article 12.** l'Assemblée nationale et le Gouvernement

peuvent formuler des observations sur les rapports qui leur ont été soumis.

### TITRE IV : DIRECTION DE LA BANQUE CENTRALE

**article 13.** l'organe directeur de la Banque centrale est le Conseil (...). Pendant la durée de leur mandat, le Gouverneur et le Vice-gouverneur ne peuvent être fonctionnaires, conseillers d'une entité publique ou membres de l'Assemblée nationale. Il en va de même pour pour les autres membres du Conseil d'administration, à l'exception du représentant de l'Etat et de l'universitaire qui l'un et l'autre conservent leur qualité de fonctionnaire.

En cas de partage des voix, la voix du Gouverneur est prépondérante.

Le Gouverneur agit en qualité de premier dirigeant de la Banque centrale et est responsable devant le Conseil de l'exécution de sa politique (...). Le Sous-Gouverneur exécute les fonctions et exerce les attributions que le Gouverneur peut établir, étant entendu toutefois qu'en l'absence du Gouverneur il agit en qualité de Gouverneur (...).

### article 14.

a) Le Gouverneur et le Sous-Gouverneur sont nommés par le Roi sur proposition du Gouvernement.

b) tous les autres membres du Conseil d'Administration sont nommés par le Gouvernement sur proposition du Gouverneur (...).

**article 15.** les membres du Conseil sont des personnes dont l'expérience et la réputation sont reconnues dans le domaine financier. Leur mandat, dont la durée est de six ans, est renouvelable (...).

(Suite page 3)

## BANQUE NATIONALE DU CAMBODGE (suite)

(Suite de la page 2)

**article 16.** (...) Aucun dirigeant, agent ou membre du Conseil de la Banque centrale ne peut accepter de cadeaux ni d'avantages pour lui-même ou pour des personnes avec lesquelles il est lié sur le plan familial, commercial ou financier si cela risque de nuire, ou de donner l'impression de nuire, à l'impartialité dont il doit faire preuve en vertu de la loi dans l'exécution de ses fonctions. (...).

### TITRE VI RELATIONS FINANCIERES AVEC LES AUTRES ENTITES PUBLIQUES

**article 24.** la Banque centrale est le conseiller du Gouvernement dans les domaines monétaire et financier. Elle a pour fonction d'informer et de conseiller le Gouvernement sur

toute question qui, à son sens, est susceptible d'influer sur la réalisation de ses objectifs. (...).

**article 26.** la Banque centrale ne consent ni directement ni indirectement des crédits au Royaume, notamment par l'achat d'émissions primaires de titres émis ou garantis par le Royaume ou par des entités publiques (...) sauf en conformité avec les dispositions du présent titre.

**article 27.** la Banque centrale peut temporairement consentir des crédits au Trésor au taux de base de refinancement et à des échéances ne dépassant pas trois mois. (...). Le montant total de l'encours des crédits octroyés et des titres détenus conformément aux articles 26 et 27 ne peut jamais dépasser au cours d'un exercice 15 % des re-

cettes budgétaires ordinaires (dons et produits des ventes d'actifs non compris) de l'exercice précédent.

**article 29.** le Gouvernement consulte tous les ans la Banque centrale avant de mettre au point définitivement le budget en vue d'établir le montant total du crédit que le Royaume et les entités publiques pourront chercher à obtenir de la Banque centrale compte tenu des limites prévues à l'article 27.

### TITRE VII REGIME ET POLITIQUE DE CHANGE

**article 31.** la Banque centrale établit et applique le régime et la politique du Royaume en consultant le Gouvernement et en tenant compte du cadre de la politique économique et financière du Royaume.

**article 32.** la banque centrale détient et gère les réserves extérieures officielles (...).

**article 33.** la banque centrale régularise le cours de change de la monnaie nationale (...).

### TITRE VIII RELATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

**article 35.** la Banque centrale jouit d'une compétence exclusive en matière d'agrément et de contrôle des établissements bancaires et financiers soumis à la loi bancaire. A cet effet elle est habilitée :

a) à établir les ordonnances, règlements ou autres directives ou à prendre toutes autres mesures qu'elle juge nécessaire ou opportune pour exécuter en appliquant les normes de contrôle et les moyens appropriés, les fonctions et attributions prévues au titre II de la présente loi;

(Suite page 4)

# L'Amboise

*Pour vos repas d'affaires, le Restaurant "L'Amboise" vous propose les spécialités gastronomiques du Chef Didier Corlou dont voici quelques exemples:*



Chef Didier Corlou

*L'avocat tiède et espadon fumé*

*Le ragout de pleurottes à la crème de foie gras*

*La rosace de coquilles Saint-Jacques au Noilly et persil frit*

*La paupiette de ris de veau aux écrevisses*

*Les larmes de L'Amboise aux pistaches*

**Cuisine aux herbes fraîches avec les meilleurs ingrédients.**

Pour vos réservations, appelez le 26288 ext: 7075



**Hotel Sofitel Cambodiana**  
P H N O M P E N H

## A PROPOS ... BANQUE NATIONALE DU CAMBODGE (fin)

(Suite de la page 2)

Cependant d'autres grandes compagnies d'aviation étrangères sont sur les rangs et affinent leurs propositions.

### amers

Ces variations ont fait quelques dâçus, par exemple M. Ith Vichit, le Secrétaire général du Comité National d'Investissements, qui était avec son adjoint Chanthol l'initiateur du projet Singapore Airlines. Le prince Chakrapong, ex-vice-Président du Conseil des ministres, chargé de l'aviation civile, patron d'Air Cambodge, qui a résilié le contrat de Singapore Airlines, est aujourd'hui expulsé. Son adjoint Tep Hen, financier devenu diplomate, ancien ambassadeur à Hanoï, qui devait devenir sous-Directeur de Royal Air Cambodge, est nommé ambassadeur à Cuba.

### contrôles

L'inspection, avant leur embarquement, des marchandises à destination du Cambodge, que la société britannique Inchcape devait commencer le 1er juillet, est remise sine die. L'accord signé avec le ministère des Finances n'a pas l'agrément du ministère du Commerce, qui doit enregistrer la société Inchcape Testing Services. Il faut l'accord de l'Assemblée, et que soient votées les lois sur l'investissement et sur le commerce, dit le ministère du Commerce.

### motus

Du côté d'Inchcape, on fait "bouche cousue", "c'est notre réaction habituelle lorsque le débat devient politique". Mais on répond en substance aux critiques des entreprises concernées par le contrôle : "si Inchcape n'avait pas une attitude d'intégrité absolue, elle ne serait pas au deuxième rang mondial pour le FTS (Foreign Trade Supervision), après SGS, avant Veritas. Nos services sont très appréciés par le Pérou, la Tanzanie, l'Algérie, l'Iran, l'Inde, ... En général le contrôle concerne tous les produits, tant à l'exportation qu'à l'importation. Dans le cas du Cambodge, l'inspection prévue était très sélective, ne portant que sur quelques produits à l'importation (produits pétroliers, produits pharmaceutiques).

ITS n'est d'ailleurs qu'un département d'Inchcape, qui est

(suite page 5)

(Suite de la page 3)

b) à surveiller, régulièrement, sur pièces et à faire inspecter, sur place, lorsqu'elle le juge bon, tout établissement bancaire et financier par tout membre de son personnel ou toute autre personne compétente nommée à cet effet, et à en examiner les livres, dossiers, documents et comptes aux fins de s'informer sur la situation de ses opérations et de s'assurer qu'elle est conforme à la loi et aux règlements; (...)

**article 37.** a) la Banque centrale est habilitée à exiger des établissements bancaires et financiers (...) qu'ils maintiennent des réserves obligatoires calculées en fonction des dépôts et autres engagements analogues qui peuvent être spécifiés à cet effet. Ces réserves sont maintenues sous forme d'encas ou de dépôts spéciaux dans des comptes courants ouverts à la Banque centrale.(...)

**article 40.** les établissements bancaires et financiers sont tenus de se conformer aux directives écrites que la banque centrale peut leur adresser, collectivement ou à titre individuel, au sujet de leur bilan, de

leurs engagements hors bilan ou de leur compte d'exploitation ou de résultats concernant, notamment : i. le capital minimum; ii. le montant minimum des fonds propres nets d'un établissement bancaire (...).

### TITRE IX MONNAIE

**article 43.** l'unité monétaire du Cambodge est le riel, divisé en 10 kac et le kac en 10 sen. (...)

**article 44.** la banque centrale a le privilège exclusif d'émettre les billets et pièces libellés en riels, kac et sen. (...)

**article 51.** la Banque centrale administre directement le stock de monnaie en réserve, établit les programmes d'émission et veille à fournir périodiquement les billets et pièces nécessaires pour répondre, en quantité et en qualité, aux besoins en monnaie du Royaume.(...)

**article 53.** la Banque centrale peut refuser d'échanger des billets ou pièces qui sont illisibles, perforés ou mutilés à plus de 40 % (...).

**article 54.** les billets contrefaits

présentés dans les versements ou échanges sont saisis sans indemnisation et remis, contre reçus, aux officiers de police compétents. (...).

**article 57.** quiconque n'accepte pas, en paiement, la monnaie qui a cours légal et pouvoir libérateur sur le territoire du Royaume est passible d'une amende égale à 100 fois le montant du paiement en cause.(...).

### TITRE XI DISPOSITIONS DIVERSES

**article 71.** quiconque, sans y avoir été dûment autorisé par la Banque centrale, gère un établissement bancaire ou financier ou se livre à des activités à caractère bancaire telles que crédit, courtage en devises, change, réception de fonds du public, gestion de moyens de paiement, opérations sur titres, commerce de l'or, de métaux précieux, de pierres précieuses, doit cesser ses activités sur simple injonction de la Banque centrale. Il est passible, en outre, des peines d'amende et d'emprisonnement prévues pour les infractions correctionnelles du plus haut degré. (...)

## enquête L' ASSURANCE AU CAMBODGE (suite)

(Suite de la page 1)

autres, ne veulent donc pas s'engager dans un environnement aussi flou. Ils attendent une règle du jeu précise. Le démarrage d'un système d'assurance représente pour une grande compagnie un investissement de plusieurs millions de dollars. On ne peut pas risquer de voir une réglementation imprévue mettre à bas une stratégie aussi coûteuse.

Les grandes compagnies d'assurance ne veulent pas, d'autre part, tenter l'expérience d'une joint-venture secteur

public/ secteur privé. Les AGF ont fait au Laos une expérience mauvaise. On attend donc la réglementation du secteur privé : elle viendra assurément dans un pays qui a clairement choisi l'économie de marché.

Malgré tout, l'assurance est en train de naître au Cambodge. Il existe trois "pôles", trois "entités" professionnelles, qui marquent bien le début d'un bourgeoinement : Indochine Insurance Union, C.I.L. Insurance Services et CAMINCO.

Pour l'instant on ne peut

encore souscrire que très peu de catégories d'assurances à Phnom-Penh (voir tableau), mais la palette devrait s'enrichir rapidement.

### La CAMINCO

L'établissement jusqu'ici le plus visible est, dans de vastes bureaux, au coin de la rue 13 et de l'avenue de la Gare, la CAMINCO (Cambodia National Insurance Company). Elle est à 100 % étatique, n'a pas de statuts propres. "On peut considérer qu'elle est un

(Suite page 5)

## enquête L' ASSURANCE AU CAMBODGE (suite)

(Suite de la page 4)

considérer qu'elle est un département du ministère des Finances", dit un professionnel, et M. Rath Sa Rath Directeur du Département Réassurance ne le démentirait pas.

La CAMINCO est en quelque sorte "mariée" depuis janvier 1993 avec un courtier -français, GEAMT (Groupement Européen d'Assurance Maritime et Terrestre) dont elle reçoit l'appui technique. C'est GEAMT aussi qui réassure CAMINCO. "En fait, dit un professionnel, GEAMT contrôle financièrement CAMINCO car ce qui est important dans l'assurance, c'est la réassurance, la différence entre les taux, et c'est GEAMT qui maîtrise cette différence".

Une bonne affaire : la CAMINCO a obtenu, en janvier 1993, que l'assurance du fret soit obligatoire. Et la CAMINCO est la seule société agréée dans ce domaine. Les douaniers, autre département du ministère des Finances, contribuent à l'efficacité du dispositif en appliquant le règlement : ils refusent le fret qui n'est pas assuré.

CAMINCO assure ainsi le transport du fret, à l'import depuis le 15 juin 1993 et à l'export depuis janvier 1994, par voie maritime, par voie aérienne et par voie terrestre. Pour le transport terrestre, à partir de Ho Chi Minh seulement, pas encore à partir de la Thaïlande ni du Laos. L'assurance couvre les dommages aux marchandises suite à accident caractérisé du moyen de transport ou pend : elle couvre la perte totale, mais pas le vol, ni les pertes de moullure, de casse sans qu'il y ait eu d'accident.

"Nous employons 38 personnes, qui ont reçu une

formation professionnelle, et qui la continuent à Singapour et en Malaisie, nous dit M. Rath Sarath. Nous avons des instructeurs, et nous acquérons aussi tous les jours de l'expérience par la pratique du métier. Moi-même je retourne en Malaisie dans quelques jours pour poursuivre ma formation".

"Jusqu'ici, nous n'avons eu que de petits sinistres et la procédure de la réassurance n'a pas eu à intervenir. Nous progressons normalement. Bientôt nous allons créer de nouvelles catégories d'assurance. En 1995 nous devrions en avoir deux supplémentaires :

- en août sera lancée une assurance auto "dommages aux tiers"

- vol : pas encore

- incendie : bientôt. Il y aura des clients comme les hôtels et les usines.

- assurances pour les touristes : soins et rapatriement en cas d'accident.

"Nous nous attendons à devoir un jour affronter une concurrence, puisque nous sommes en économie de marché; nous nous y préparons. Il s'agit d'être compétitifs. C'est d'ailleurs sans doute

#### assurances existantes à Phnom-Penh

- véhicules	
tierce responsabil.	<b>oui</b>
vol	<b>bientôt</b>
tous risques	<b>non</b>
- moto	
tierce responsabil.	<b>bientôt</b>
- vit	<b>non</b>
- transports	<b>oui</b>
- catastrophes naturelles	<b>non</b>
- accidents, soins/santé, rapatriement	<b>oui</b>
- incendie	<b>oui</b>
- dégâts des eaux	<b>non</b>

dans cet esprit que le ministre des Finances "ferme les yeux" lorsqu'apparaissent sur le marché de nouveaux assureurs.

#### C.I.L. Insurance services

Paul Cable, du groupe Continental Indochine Ltd, a un bureau unique et discret, un personnel minimal : il ne souhaite pas que les autorités officielles le remarquent particulièrement car, chacun le sait, la législation n'est pas claire, et il ne veut encourir aucun reproche. Il a une lettre du Premier ministre, mais pas d'autorisation officielle du ministère des Finances, de sorte qu'il fait "profil bas" bien qu'il ait une expérience personnelle de trente années, et pour "underwriting agency" Commercial Union, les AGF françaises de Singapour. Il se déclare plutôt "conseiller en assurance, dans le domaine médical, vol, incendie, ...".

En fait, si l'on en croit une lettre publiée par le Cambodia Daily le 15 juillet, Paul Cable semble vouloir sortir de l'ombre : il déclare assurer depuis février dernier les voitures contre la perte et les dommages (incluant le vol), les dommages aux biens, la santé (groupes et individus), l'incendie. Il propose aussi des assurances maritimes, à l'import et à l'export. Trois catégories :

- FPA (en français FAP ou "franco d'avarie particulière") ou perte totale
- perte partielle
- assurance tous risques

A son avis le plus intéressant au Cambodge serait d'assurer les projets de réhabilitation d'infrastructures, comme les routes, l'électricité etc ... Ces chantiers utilisent un matériel très important qu'il faut assurer contre le vol, l'incendie,

(Suite page 6)

## A PROPOS ...

(Suite de la page 4)

présent à Phnom-Penh à travers sa filiale à 100 % Khmer Agencies Co Ltd. Elle distribue des vins et spiritueux (gamme IDV), des produits pharmaceutiques (sérums Braun, instruments de chirurgie Escolap) et des équipements d'intérieur.

#### Vietnamiens

La loi sur l'immigration devra être discutée, dit-on dans les milieux vietnamiens. Elle n'est pas conforme aux règles internationales en la matière, et elle n'est pas claire sur des termes importants comme immigrés "illégaux" et "sans papiers" par exemple. Beaucoup de Vietnamiens, devenus Cambodgiens de fait après plusieurs générations de présence au Cambodge et des mariages mixtes, n'ont plus de papiers depuis l'époque des Khmers rouges. Il faudra définir précisément la nationalité cambodgienne.

Il faut traiter d'urgence en attendant le problème des 1500 familles (et non 120 comme indiqué dans no tre n° 11), soit environ 5000 personnes, stoppées sur la frontière à Long Binh, qui n'ont pas de quoi vivre, dont les enfants n'ont pas d'école. Et il faudra régler le sort des Vietnamiens vivant au Cambodge, parfois victimes d'actes "inamicaux" : taxes arbitraires, cartes d'identité volées, etc...

#### bal

Témoignage d'un militaire de haut rang, en poste dans le sud-ouest de Pursat : nous sommes en relations fréquentes avec les Khmers rouges qui occupent la forêt et les montagnes avoisinantes. Ce ne sont pas des guerriers, ils sont chargés de faire entrer des ressources. Lorsque nous voulons couper des troncs d'arbre, nous les prévenons un jour à l'avance. Ils nous indiquent le secteur où nous pouvons couper, ils nous signalent les mines, et déminent au besoin. On les paie quand on retire les troncs. Le tarif n'est pas trop élevé, ça va. Avec ces troncs nous alimentons une scierie. Dans cette région il y a des bois de valeur, du bois de santal notamment, que les artisans locaux travaillent. Il y a le samedi un bal près de la forêt, on s'y retrouve sans uniformes, personne ne sait qui est khmer rouge. On s'entend sans problèmes.

premiers **SONDAGES D'OPINION**

**L**a démocratie suppose l'existence d'opinions individuelles et, non moins important, la possibilité de les exprimer. On a vu lors des élections que les Cambodgiens ont compris l'intérêt du système électif, qu'ils ont une opinion, et qu'ils utilisent massivement cette faculté nouvelle de l'exprimer si on leur en donne l'occasion. Rien de plus logique dès lors que de suivre l'évolution de cette opinion publique naissante. Mais comment faire, dans un pays où n'ont existé jusqu'à présent ni "sondeurs" indépendants, ni "sondés" ? Où manquent

les spécialistes, les moyens, et le matériel indispensables ? Un Centre Informatique privé de Phnom-Penh, sur l'initiative de son directeur, un Cambodgien francophone a entrepris depuis 1987 de réaliser des sondages d'opinion : d'abord un chaque année, et deux depuis les élections. Il a ainsi acquis une expérience qui le rend aujourd'hui "opérationnel". Il tient à conserver l'anonymat pour ne pas risquer de subir des pressions. On trouvera ci-après les résultats des premiers sondages indépendants effectués au Cambodge, en janvier et juin 1994.

## la méthode

La qualité de la méthode, et la façon dont elle est pratiquée, étant de grande importance en la matière, en voici le détail.

Les sondages sont effectués d'une part avec des fiches, d'autre part avec des interviews.

L'anonymat des "sondés" est scrupuleusement protégé : ils indiquent, en cochant des cases; leur classe d'âge, sexe, catégorie professionnelle, mais ni leur nom ni leur adresse. Les fiches sont remplies avec un même stylo à bille de façon que les "sondés" ne puissent en aucun cas être repérés. Les fiches sont déposées dans une urne comme des bulletins de vote.

Pour les interviews, pratiqués surtout dans les campagnes (instituteurs, paysans, chefs de

village ...) le sondeur passe une nuit ou deux dans les villages, de façon à acquérir la confiance des habitants.

*La répartition socio-professionnelle.* Huit catégories ont été retenues :

- étudiants et élèves
- instituteurs et professeurs;
- infirmiers-médecins-pharmaciens
- fonctionnaires;
- policiers et militaires;
- paysans;
- commerçants;
- autres (cyclistes, ...).

*La répartition géographique :* environ 1/3 des sondages ont été effectués à Phnom-Penh, 2/3 en province. Toutes les provinces n'ont pas été visitées, mais elles ont été choisies en fonction de leur représentativité, en y

(Suite page 7)

enquête **L' ASSURANCE AU CAMBODGE (fin)**

(Suite de la page 5)

les actes de terrorisme, les séquestrations de personnel, les risques politiques, les expropriations, les réquisitions, nationalisations, ... "Je voudrais placer ces risques-là sur le marché international".

**Indochine Insurance Union**

En attendant, les jeunes arrivent. Créée par Philippe Lenain, sorti de l'EDHEC-Lille, quatre ans d'expérience dans l'assurance au Vietnam et au Cambodge, et Nicolas Strauch, plusieurs années d'expérience de l'Asie et notamment du Vietnam (Hoechst, Renault), une agence d'assurances nouvelle vient de voir le jour.

Le 1er juillet 1994, ils ont inauguré 80 m2 de bureaux tout neufs dans le seul building d'affaires de Phnom-Penh, Olympic Motors. Déjà six employés, et bientôt douze.

Comme dans le cas de C.I.L. Insurance Services, Indochine

Insurance Union n'est pas d'une "compagnie d'assurances", mais une agence, qui propose des contrats créés par des compagnies d'assurance avec lesquelles l'agence a passé un accord.

Philippe Lenain insiste sur le fait que le risque n'est pas plus élevé au Cambodge qu'ailleurs. Il conteste en particulier qu'il y ait plus de vols de voitures ou de sinistres à Phnom-Penh. Ses clients potentiels sont les personnels des ambassades, des ONG, des hauts fonctionnaires, les responsables d'entreprises : des gens sérieux.

De même que le risque est "standard", on applique chez Indochine Insurance les règles habituelles, très strictes, de la profession : commissions "standard", plafond de remboursement au delà duquel le dossier est envoyé à l'assureur, etc ...

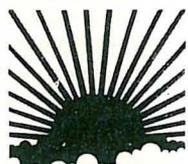
Pour l'instant Indochine Insu-

rance Union assure la santé des expatriés : toutes dépenses de santé (sauf les dents, les yeux, la grossesse), partout dans le monde. Le contrat comporte l'assistance, les soins, le rapatriement. La compagnie d'assurances concernée est la multinationale SFA (Société Française d'Assistance).

Début août sera lancée l'assurance auto. Dommage seul, vol et tierce responsabilité. A partir de septembre, une assurance moto "tierce responsabilité" sera proposée. La compagnie concernée : un pool de compagnies européennes dont le leader est scandinave.

Optimistes Philippe Lenain et Nicolas Strauch ?

Certainement. "Le champ est vaste, il y a place pour au moins six assureurs au Cambodge. Au fond nous défrichons le terrain, et lorsque les grands assureurs se décideront à s'intéresser au Cambodge, il leur sera difficile de nous éviter"



**DIETHELM**  
TRAVEL

**BESOIN DE VACANCES ?**

SI VOUS ETES UN EXPATRIE, AYANT BESOIN DE VACANCES A LA FOIS RELAXANTES ET INTERESSANTES, DIETHELM TRAVEL EST A VOTRE DISPOSITION. NOUS ARRANGEONS: WEEK-END EN THAILANDE, VACANCES DE PLAGE A SAMUI, PHUKET, PATTAYA, OU POUR UN VOYAGE PLUS CULTUREL, LE TOUR DE LA THAILANDE, DU VIETNAM, DU LAOS OU DE MYANMAR.

CONTACTEZ-NOUS AUJOURD'HUI POUR PLUS D'INFORMATIONS.

DIETHELM TRAVEL (CAMBODGE) LTD,  
N° 8, BD. SAMDECH SOTHEAROS,  
PHNOM PENH.

TEL: (855-23)26648. FAX: (855-23)26676.

DIETHELM TRAVEL (THAILANDE) LTD,

KIAN GWAN BUILDING II, 140/1 RUE

WIRELESS, BANGKOK.

TEL: (662) 255-9150. FAX: (662) 256-0248.

(suite de la page 6)

province. Toutes les provinces n'ont pas été visitées, mais elles ont été choisies en fonction de leur représentativité, en y comprenant celles de Siem Reap et de Battambang pour intégrer dans les réponses les effets du phénomène khmer rouge.

## deux sondages

### question 1

## liberté/démocratie

Celui de janvier 1994 a porté sur 672 personnes. Celui de juin 1994 sur 612 dont 484 fiches et 128 interviews.

Question posée en janvier 1994 :

*Avez-vous maintenant plus de liberté et*

### question 2

## niveau de vie

*de démocratie qu'avant les élections ?*

Plus : 68 %

Moins : 2 %

Sans réponse : 30 %

Question posée en juin 1994 :

*Votre vie est-elle meilleure, moins bonne ou sans changement par rapport à la période d'avant les élections ?*

### question 3

## les Khmers rouges

Meilleure : 8 % (janvier 6%).

Moins bonne : 26 %

Sans changement : 64 %

Questions posées en juin 1994 :

*Quelle attitude estimez-vous la meilleure vis à vis des Khmers rouges ?*

1) *Il ne faut pas continuer les pourparlers avec les Khmers rouges*

*mais les combattre.*

2) *Si on continue les pourparlers il faut aussi les combattre :*

- total 1) et 2) : 78 %.

3) *Il faut arrêter tout de suite tout combat et discuter seulement :*

oui : 14 %

4) *sans réponse :* 8 %.

5) *les Khmers rouges ne veulent pas la réconciliation :*

ils ne la veulent pas : 65 %

6) *on a peur que, si on continue à combattre les Khmers rouges, la guerre apporte la destruction :*

31 %

7) *on a peur que, si on continue la guerre, les forces royales ne puissent pas vaincre :*

2, 4 %.

(commentaires entendus des paysans de Siem Reap et Battambang : nous détestons les Khmers rouges, mais les soldats de l'armée

### Question n° 5

## les Partis

royale nous ne pouvons pas les aimer à cause de ce qu'ils font).

Question posée en juin 1994 :

*Quel parti soutenez-vous ?*

PPC 36,0 %

Funcinpec 31,6 %

PLDB 4,0 %

Autres 0,1 %

sans réponse environ 30,0 %

(ces 30 % constituent la "zone grise", celle des incertains, que les partis s'efforcent de

### Question 4

## les hommes politiques

conquérir)

question posée en juin 1994 :

*A quel rang situez-vous les personnalités suivantes :*

- le Roi : 1ère place pour 69 %

- Hun Sen / Ranariddh : 2ème rang

Hun Sen : 59 %

Ranariddh : 51 %

- Sam Rainsy :

3ème place pour 16 %

- Son Sann : 6 %

- Norodom Sirivudh :

pas de réponses en nombre significatif.

(Commentaires : en ce qui concerne le Roi, un sondage de 1987, avant les Accords de Paris, indiquait que 74 % le mettaient à la première place. Aujourd'hui, même si les Cambodgiens ne partagent pas toujours tous les points de vue de sa majesté Euv Sihanouk, ils lui conservent le même respect et amour.

Pour Ranariddh, sa cote a monté depuis janvier, où il n'arrivait au second rang que pour 41 % des sondés. Explication possible : contrairement à ce qu'on craignait, il n'est pas favorable aux Khmers rouges.

Pour Sam Rainsy : sa cote est élevée surtout chez les instituteurs (bien que ceux-ci, peut-on observer, n'aient pas encore, en juin, touché l'augmentation de 20 000 riels de mars).

Le sondage fait aussi apparaître que Son Sann est connu surtout parmi les médecins).

.D

CAMBODGE NOUVEAU présente

## THE NECESSARY GUIDE FOR THE BUSINESSMAN IN PHNOM-PENH

Les entreprises, avec leurs adresses, téléphone, fax, nom du représentant, nationalité et activités; les ambassades et organismes internationaux; les ONG; les services publics cambodgiens; que voir ?; la santé; les hôtels et restaurants; les boîtes de nuit; une carte et deux index.

en vente au journal : 20 US\$

Les Editions TEVODA, 10 rue Louis Em (ex 282)



Directeur de la publication : Chea Kimthan

Rédacteur en chef : Alain Gascuel

Mise en page : Yves Cassagne

Impression : Cambodia Informatics Center - CiC

10 rue Louis Em (ex 282) - BP 836 Phnom Penh  
Royaume du Cambodge  
tel (015) 91 19 67

## CAMBODGE NOUVEAU

est vendu exclusivement sur abonnement

Exemplaire gratuit et tarif des abonnements sur demande

interview

## JULIO JELDRES

Secrétaire général du  
Khmer Institute for Democracy

**J**e suis préoccupé par la situation générale du Cambodge. J'ai peur que les Cambodgiens ne s'en sortent jamais. Même les membres de l'Assemblée Nationale ne comprennent pas tous ce que sont les droits de l'Homme. Cette loi qui met les Khmers rouges hors-la-loi, est-ce une amélioration ?

Un exemple de violation de la liberté d'expression : avant le Forum sur le projet de loi mettant les Khmers rouges hors-la-loi, le prince Ranariddh m'a convoqué et m'a dit que deux ministres invités au Forum, et qui avaient accepté d'y assister, n'y viendraient pas. J'ai protesté, parce que notre Forum ne contrevient à aucune loi. Cet Institut est officiellement reconnu. Nous tenons de tels séminaires chaque samedi depuis septembre dernier. Au moins dix ministres y ont assisté. Cela se passe en khmer. Lors du précédent séminaire, l'orateur invité était Sar Kheng. Pour une fois, comme ce projet de loi avait une importance exceptionnelle, nous avons ouvert le séminaire aux étrangers.

on voulait la loi

On nous a fait le reproche d'interférer dans la politique intérieure du Cambodge. En réalité on ne voulait pas que le projet de loi fasse l'objet de discussions. On voulait la loi. Un signe : avant même qu'elle soit présentée à l'Assemblée, les deux Premiers ministres et le Président de l'assemblée Chea Sim ont fait pression sur les députés pour qu'ils s'engagent à la voter. Des

Associations comme la LICADHO, ADHOC etc ... l'ont dénoncé.

Ce que nous craignons, c'est qu'elle ne crée une "chasse aux sorcières", que n'importe qui puisse

dénoncer n'importe qui. Rappelez-vous les bains de sang en Indonésie, en 1965, à l'arrivée de Suharto !

Des garanties ont été ajoutées à la loi, elle comporte une clause selon laquelle celui qui accuse faussement peut être emprisonné. Il y a un délai de grâce de six mois et telle qu'elle est, nous l'approuvons. Mais c'est une bien petite victoire.

s'il y avait des règlements  
de compte ...

Avec un bureau khmer rouge à Phnom-Penh, il y avait encore une certaine protection, quelqu'un avec qui discuter. Maintenant rien n'empêche le terrorisme. S'il y avait tout de même des règlements de compte, on ne pourrait rien faire.

Je suis inquiet de l'attitude des étudiants vis-à-vis des khmers rouges. Chaque mois j'organise un dialogue avec 40 à 50 étudiants, et j'invite des ambassadeurs, des ministres, des membres de l'Assemblée.

10 % des étudiants sont des  
Khmers rouges

Je considère que 10 % des étudiants sont khmers rouges. Les autres ne les condamnent pas, et beaucoup souhaitent leur participation au gouvernement. Ils disent que ce sont les seuls à ne pas être corrompus, et les seuls à protéger le Cambodge contre le danger vietnamien. Ils ne voient pas que les khmers rouges sont

corrompus eux aussi, dans leurs relations avec les militaires thaïlandais. Ils n'ont pas connu l'époque de Pol Pot.

pour les étudiants, il n'y a que le  
concret qui compte

Je suis inquiet de voir que pour changer l'opinion des étudiants, il n'y a que le concret qui compte : les livres, les bourses ... or c'est bien lent.

Les progrès concernant les droits de l'homme sont très lents; à Battambang par exemple, on sait qu'il se passe des choses terribles dans une prison clandestine. On sait que six personnes y sont détenues depuis novembre dernier. Il n'y a pas d'enquête. Le ministre de la justice n'a pas les moyens. Et que pèse-t'il face au ministère de la Défense ?

*L'institut khmer pour la démocratie a été fondé par l'Australie, l'Allemagne, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le National Endeavour for Democracy de Washington. Il est soutenu par la Fondation Konrad Adenauer et l'Asia Foundation. Sa tâche consiste à aider la population du Cambodge à comprendre ce que sont ses droits et ses responsabilités. Il le fait grâce à des séminaires, des ateliers, des publications.*

### Dans nos prochains numéros

La conjoncture vue par  
les chefs d'entreprise,

Comment fonctionne  
la Justice ?

La Loi sur l'Aménagement  
du Territoire,

Le point sur l'hévéaculture,

Nettoyer Phnom-Penh :  
le pari de la PAD,

des interviews, etc...